

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 février 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 février 2013**

**2013 DFPE 3** : Signature d'un marché de prestations de service avec l'Hôpital Necker - Enfants Malades de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (15<sup>e</sup>) pour la mise à disposition de 6 places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein de la crèche de l'Hôpital Necker.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 28 et 30 ;

Vu la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres le 27 novembre 2012 pour l'attribution au centre hospitalier Necker - Enfants Malades d'un marché de prestations de service ayant pour objet la mise à disposition de 6 places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein de la crèche hospitalière Necker situé au 149, rue de Sèvres (15<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement, en date du 4 février 2013, sur l'attribution du marché au centre hospitalier Necker ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 janvier 2013, autorisant M. le Maire de Paris à signer avec l'Hôpital Necker - Enfants Malades de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris situé au 149, rue de Sèvres dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, un marché de prestations de service ayant pour objet la mise à disposition de 6 places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein de la crèche hospitalière de l'Hôpital Necker ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKY, au nom de la 7<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Hôpital Necker - Enfants Malades de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, situé au 149, rue de Sèvres (15<sup>e</sup>), un marché de prestations de service ayant pour objet la mise à disposition de 6 places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein de la crèche hospitalière de l'Hôpital Necker, pour une durée d'un an reconductible 3 fois, soit un montant total estimé à 487.872 euros HT (hors révision du prix).

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront inscrites sur les crédits au chapitre 011, article 611, rubrique 64 du budget de fonctionnement au titre des exercices 2013 à 2017 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.